

## Ajournement

placés dans la même situation m'avaient aussi demandé de vérifier leur cas.

En janvier de cette année, mon correspondant me dit qu'il y a quelque chose de radicalement anormal, quand une guerre dure six ans mais qu'il faut plus de trois ans pour donner suite à une demande. J'ai alors pris contact avec l'adjoint spécial du ministre.

On nous répond constamment qu'il ne faut pas ennuyer la commission car si nous insistons, la demande sera renvoyée au bas de la pile. Je pensais que la commission aurait l'intelligence de numéroter les demandes et que la demande n° 160 viendrait entre les demandes n° 159 et n° 161. Il lui est certainement possible de sortir la demande n° 160, de voir dans quel ordre elle se place, et de donner ensuite au correspondant une idée au moins de la date à laquelle on étudiera sa demande. Cependant, il m'a été impossible d'obtenir une réponse.

Ayant cherché par tous les moyens à aider cet ancien combattant, je pense que j'ai quelque droit de me plaindre, au bout de trois ans d'efforts. Peut-être serait-il temps que la commission se réveille, si c'est là le seul remède.

Ce qui me préoccupe également, c'est que la commission et l'adjoint spécial du ministre me répètent à chaque fois que nous posons une question que nous ne devrions pas poser sous peine de voir la demande perdre son ordre de priorité. Et pourtant le ministre m'a donné l'assurance que cette demande était classée en priorité. Si je ne puis poser une question au sujet de leur demande, comment puis-je aider mes électeurs?

A mon avis, il y a quelque chose qui cloche à la Commission. Malheureusement, je crois qu'il faudrait la secouer. Le requérant m'a dit de ne pas insister auprès d'elle parce qu'il croit ne pas être dans ses bonnes grâces. D'autres requérants m'ont dit la même chose. Je ne veux pas que la Commission prenne qui que ce soit en grippe. Ces anciens combattants ont le droit de s'adresser à la Commission et d'être entendus. Ils méritent assurément un service plus rapide que celui qu'ils obtiennent de la Commission. Tous les citoyens canadiens sont en droit de s'attendre à être traités ainsi, et un ancien combattant a assurément droit à plus de considération qu'il n'en a reçu jusqu'ici.

**M. S. Victor Railton (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants):** C'est avec plaisir que je répondrai au député de Mackenzie (M. Korchinski) au sujet de l'étude des demandes de pension.

A l'heure actuelle, il faut à peu près un an pour préparer un dossier après réception d'une demande d'audience d'admissibilité. On a beaucoup augmenté le personnel affecté à cette tâche de sorte que le délai diminue rapidement et ne devrait pas dépasser quatre à cinq mois d'ici la fin de l'année.

Le nombre de premières demandes au sujet desquelles une décision devait être rendue était de 3,182 à la fin de janvier 1976. Le nombre de réclamations étudiées à ce niveau en 1975 a été de 9,239. Au cours de la même période, 2,721 demandes d'audience d'admissibilité et plus de 2,200 réclamations semblables ont été entendues.

Pour ce qui est des décisions en retard, la Commission n'est au courant d'aucun cas du premier niveau qui soit en attente depuis quelque chose comme trois ans. A la fin de janvier 1976, il n'y avait que 28 cas où la décision était attendue depuis une quinzaine de mois ou plus.

La commission réduit progressivement le délai entre la date de la demande et celle de la décision. En moyenne, il faut 6.8 mois pour régler un cas donné. Il y a un an, on y mettait presque un an. Depuis la fin de la première guerre

mondiale, 57 ans de sont écoulés et 30 depuis la fin de la seconde. La plupart des revendications ont maintenant trait à des conditions qui ne se sont pas manifestées dans les 20 à 60 années qui ont suivi la démobilisation. La Commission est chargée, de par la loi sur les pensions, de prouver la relation entre l'invalidité actuelle et un facteur temps, ou encore, l'incident qui peut remonter à 34 à 60 ans dans les cas de maladies de cœur, d'arthrite, de surdité et ainsi de suite. Ces afflictions sont attribuables à l'âge, mais la Commission tente de distinguer entre ce facteur et d'autres qui peuvent aussi entrer en jeu et être attribuables au service militaire. Dans bien des cas, la tâche est pour ainsi dire impossible. Il y a déjà longtemps qu'on a réglé le cas des réclamations tenant aux blessures de guerre.

La Commission canadienne des pensions a pour rôle de faire enquête et de tâcher de connaître le fond des choses et non d'avancer ou de réfuter des points de vue. La Commission examine les faits et tâche de déterminer si les demandes sont justifiées. Il n'existe pas de systèmes contradictoire. La Commission ne met pas obstacle aux demandes, ni personne d'autre. Elle examine les preuves et les renseignements dont elle dispose et prend une décision.

Je voudrais simplement souligner que le député de Mackenzie a évoqué un cas individuel, et je sais que le ministre et moi-même serions heureux d'examiner encore une fois ce cas afin de voir ce qui, au juste, fait difficulté.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS—LE CAS DES PILOTES UNILINGUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, je veux parler ce soir de la langue utilisée dans le contrôle de la circulation aérienne. Je le fais ce soir non pas en qualité d'homme politique, mais comme pilote qui a volé durant dix ans au Canada comme à l'étranger et qui vole activement encore. Je saisis cette occasion de prendre part à ce débat perdu, car je voudrais consigner quelques réflexions au compte rendu. Je dis perdu parce que nous sommes seulement cinq en cette enceinte ce soir et le ministre des Transports (M. Lang) n'est pas ici.

La politique a été appliquée au Québec où deux langues sont utilisées dans le contrôle de la circulation aérienne. Je veux parler ce soir uniquement de sécurité et je veux souligner que la sécurité de nos lignes aériennes dans l'espace aérien du Québec est menacée dans l'intérêt de l'opportunisme politique. Je prédis qu'il y aura une catastrophe. Ce sera une catastrophe fatale de proportion faible ou élevée, et le ministre et le gouvernement en seront entièrement responsables.

Dans les sept minutes dont je dispose, je ne saurais invoquer tous les arguments que je voudrais faire valoir pour montrer les risques que cela entraîne pour la sécurité, mais je veux que ceux qui sont ici ce soir, et peut-être ceux qui liront ces observations, s'imaginent au poste de pilotage d'un avion d'Air Canada, le temps est couvert à 3,000 pieds avec peut-être 2 milles dans la brume. C'est un temps assez satisfaisant pour s'approcher, mettons, de l'aéroport de la ville de Québec. Le vent est calme, et nous avons été autorisés à nous approcher pour atterrir aux instruments. Nous avons tout juste adopté à la fréquence de la tour un des radios de notre poste de pilotage qui comporte 380 fréquences. Nous appelons la tour en disant qu'il s'agit d'un avion d'Air Canada prêt à atterrir aux instruments. La tour répond que nous sommes le numéro un. Cela signifie que nous sommes les premiers à atterrir.